

## Le projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2015-2019

### *Préambule*

Les décisions du Président de la République retenues en conseil de défense d'avril dernier, à la suite des attentats commis sur le territoire national de janvier sont d'une exceptionnelle importance dans le contexte du jour marqué par une érosion continue de l'appareil de défense depuis la fin de la professionnalisation des armées en 2002.

Obtenues de haute lutte par le chef d'état-major des armées, soutenu par le ministre de la défense, ces décisions qui peuvent paraître, dans l'absolu, modestes, manifestent cependant un signe encourageant dans ce qui peut s'apparenter à un coup arrête à la décroissance de nos capacités militaires. Car, au-delà des effets d'annonce, il s'agit bien d'un changement d'attitude vis-à-vis de l'institution militaire conquis sur l'administration : abandon des artifices budgétaires tels que les recettes exceptionnelles ou les « sociétés de projet », transformation de ces crédits en « vrais » crédits budgétaires<sup>1</sup>, moindre déflation des effectifs pour 18.750 personnels préservés, création de postes à hauteur de 11.000 dans les forces terrestres (compte tenu de l'installation dans la durée du plan *Sentinelle*), effort accru en personnel sur la cyberdéfense et le renseignement, rallonge de 3,8 milliards d'€ de crédits sur la période 2016-2019... toutes mesures qui répondent directement aux nécessités du moment et qui le sont le prix de nos engagements en opérations extérieures comme à l'intérieur du territoire.

Cette prise en compte d'une actualité pressante demanderait à être prolongée, désormais, vers le proche avenir, à la mesure de la concrétisation des menaces – comme le notent les attendus du projet de loi d'actualisation - qui pèsent sur nos sociétés occidentales au péril de la vie de la Nation. Ces premières décisions, conséquences de la prise de conscience de la réalité du monde<sup>2</sup>, devraient être suivies d'autres, répondant ainsi aux exhortations de l'OTAN de décembre 2014 lors du dernier sommet de l'Alliance atlantique qui pressaient les Etats européens de rehausser leur effort de défense à 2 % du PIB.

Nous en sommes encore éloignés, en France, puisque, malgré cette adaptation de la loi de programmation, l'effort ne dépassera pas le niveau de 1,4 % en 2019<sup>3</sup>.

Mais, ne boudons pas notre plaisir à l'apparition de cette « divine surprise »...

*Général d'armée (2s) Jean-Marie Faugère*

[\[Les tableaux présentés dans la suite du document sur les programmes font référence à la lettre n° 81 d'octobre 2013\]](#)

<sup>1</sup> Même si cela ne préjuge en rien des combats que Bercy ne manquera pas de livrer sur les fronts de l'élaboration et de l'exécution budgétaires...

<sup>2</sup> « Nous sommes en guerre » ont déclaré successivement en janvier dernier le Président de la République et le Premier ministre.

<sup>3</sup> Autant que l'on puisse estimer le niveau du PIB à cet horizon...

**Fiche n° 1**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Généralités**

Référence : document du ministère de la défense – mai 2015.

Le projet de loi d'actualisation de la LPM 2014-2019 vaut pour les années 2015-2019. Actualisation initialement prévue fin 2015 dans la loi initiale de 2013, son élaboration a été accélérée par le Président de la République à la suite des attentats de janvier 2015 commis sur le territoire national pour prendre en compte les décisions retenues en conseil de défense d'avril.

**L'actualisation s'appuie principalement sur deux décisions « historiques » :**

- une moindre déflation des effectifs que celle prévue (déflation de 14 925 ETP<sup>4</sup> contre 33 675 ETP à l'origine sur la période 2014-2015, soit une atténuation de 18 750 ETP) ;
- une augmentation des crédits de la mission défense de 3,8 Mds€ jusqu'en 2019.

**D'autres domaines sont nouveaux ou font l'objet d'un intérêt renouvelé, il s'agit de :**

- l'expérimentation d'un service militaire volontaire (SMV),
- l'autorisation de créer des associations professionnelles de militaires (APM),
- la rénovation du dispositif de la réserve opérationnelle.

**Concernant les ressources financières**, ce projet de loi apporte des corrections substantielles à la LPM initiale :

- le niveau des recettes non budgétaires est ramené à 930 M€ contre les 7,6 Mds€ (6,1 Mds€ en construction de la LPM auxquels Bercy avait ajouté en loi de finances rectificative courant 2014, un montant de 1,5 Md€ par transformation de crédits budgétaires en recettes exceptionnelles) ; ces 930 M€ ne sont plus qualifiés de recettes exceptionnelles, mais de recettes issues de cessions (principalement immobilières) ;
- l'éventualité de la création de « sociétés de projet » est abandonnée ;
- la menace d'avoir à financer des commandes supplémentaires d'avions Rafale disparaît puisque les perspectives d'export se sont concrétisées (Egypte, Qatar et Inde sans doute) ;
- l'abondement de 3,8 Mds€ portera sur :
  - o un effort de 2,8 Mds€ pour la masse salariale des effectifs conservés ;
  - o un complément de 1 Md€ pour les équipements dont 500 M€ pour le MCO et 500 M€ pour les acquisitions d'équipements. Il convient d'ajouter à ce montant en faveur des équipements un redéploiement interne au ministère de 1 Md€ provenant de la réaffectation de gains de pouvoir d'achat (moindre coût des carburants notamment).

Rappelons que la constitution des « sociétés de projet » avait pour objectif de se substituer à la mi-2015 aux recettes exceptionnelles provenant de la vente de la bande de fréquences 700 Mhz. Cette cession qui pourrait intervenir au mieux en 2016 ne bénéficiera donc plus au budget de la défense. Demeure la question de savoir quand les nouveaux crédits budgétaires qui s'y substituent seront disponibles pour la défense... Bercy envisagerait de les abonder en loi de finances rectificative (ce qui est la procédure conforme), mais de... fin d'année ; c'est-à-dire que les 2,3 Mds€ initialement espérés avant l'été 2015 pour engager quelques programmes seront libérés fin 2015, sans doute trop tard pour espérer un lancement des programmes concernés qui seront donc reportés en 2016.

---

<sup>4</sup> ETP : effectif temps plein : notion administrative civile dont la transposition au personnel militaire équivaut à 1 homme = 1 ETP (il n'y a pas de temps partiel chez les militaires comme cela existe dans la fonction publique civile).

**Fiche n° 2**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Ressources financières sur 2015-2019**

**Ressources financières : 162,41 Mds€ courants sur la période 2015-2019**

**Rappel : initialement en 2013**

| Mds € courants                   | 2014            | 2015            | 2016            | 2017         | 2018         | 2019         | Σ 2015-19        |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| <b>Ressources totales</b>        | <b>31,38</b>    | <b>31,38</b>    | <b>31,38</b>    | <b>31,56</b> | <b>31,78</b> | <b>32,51</b> | <b>158,61</b>    |
| Crédits budgétaires              | 29,61<br>(-0,5) | 29,61<br>(-0,5) | 30,13<br>(-0,5) | 30,65        | 31,50        | 32,36        | 154,25<br>(-1,5) |
| REX (Ressources exceptionnelles) | 1,77<br>(+0,5)  | 1,77<br>(+0,5)  | 1,25<br>(+0,5)  | 0,91         | 0,28         | 0,15         | 6,12<br>(+1,5)   |

Entre (xxx), la LFR 2014

**Projet de loi d'actualisation**

| Mds € courants                | 2014 | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | Σ 2015-19     |
|-------------------------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>Ressources totales</b>     |      | <b>31,38</b> | <b>31,98</b> | <b>32,26</b> | <b>32,77</b> | <b>34,02</b> | <b>162,41</b> |
| Crédits budgétaires           |      | 31,15        | 31,73        | 32,11        | 32,62        | 33,87        | 161,48        |
| Ressources issues de cessions |      | 0,23         | 0,25         | 0,15         | 0,15         | 0,15         | 0,93          |

**Agrégat « équipements » : en moyenne annuelle : 17,6 Mds€ (contre 17,1)**

**Rappel : initialement en 2013**

| Mds € courants | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Σ 2015-19 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|-----------|
| ex Titre V     |      | 16,6 | 16,7 | 17,1 | 17,4 | 18,2 | 86        |

**Projet de loi d'actualisation**

| Mds € courants | 2014 | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | Σ 2015-19    |
|----------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| ex Titre V     |      | <b>16,66</b> | <b>16,98</b> | <b>17,28</b> | <b>17,73</b> | <b>19,09</b> | <b>87,74</b> |

Répartition entre les domaines :

| Mds € courants  | sur 2015-2019 |                     |
|---|---------------|---------------------|
| Dissuasion nucléaire  | 19,7          | Hors PEA : 3,93 /an |
| Opérations d'équipement conventionnel, dont :                 | 41,8          |                     |
| - Programmes à effet majeur                                   | 29            | Moyenne : 5,8/an    |
| - Programmes d'environnement et équipements d'accompagnements | 12,8          | Moyenne : 2,56/an   |
| Entretien programmé des matériels                             | 18,2          | MCO : 3,64/an       |
| infrastructure  | 5,3           | Moyenne : 1,06/an   |
| Etudes amont (PEA)  | 3,65          | 0,73/an             |
| <b>total</b>  | <b>88,65</b>  | <b>??</b>           |

## Financement des OPEX et OPINT.

La dotation annuelle pour les opérations extérieures (OPEX) est maintenue à **450 M€**. Continuera de se poser la question du remboursement des surcoûts OPEX qui devraient vraisemblablement se situer au-delà du milliard d'euros encore en 2015, compte tenu des OPEX actuelles (Irak/*Chammal*, Bande sahélo-saharienne/*Barkhane*, Centre-Afrique/*Sangaris*...), auxquels s'ajouteront les surcoûts de l'opération intérieure (OPINT) *Sentinelles*, laquelle voit la participation journalière de 7.000 hommes contre les 800 à 1.000 quotidiens du *Vigipirate* habituel (jusqu'à janvier dernier). Ces surcoûts cumulés donneront lieu, sans nul doute, aux passes d'armes habituelles entre Bercy et la Défense. Il est à craindre que le ministère de la défense en couvre une partie non négligeable sur sa dotation annuelle.

**Fiche n° 3**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Effectifs et politique des ressources humaines**

**Les effectifs, militaires et civils.**

La cible à terme (en 2019), corrigée d'une moindre déflation d'effectif de 18.750 ETP, sera de **261.161 ETPE<sup>5</sup>** (contre **242.279 ETPE**, militaires et civils) pour les deux missions « défense » et « anciens combattants »<sup>6</sup>.

La déflation globale 2014-2019 portera désormais sur **14.925 personnels (contre initialement 33.675)**, équitablement répartis entre personnels militaires et civils. Reste à définir cette « répartition équitable », qui fait encore l'objet d'études complémentaires entre armées et services.

Parmi les créations de postes, l'armée de terre dans le cadre de son futur modèle **Au contact** bénéficiera d'une restauration de 11.000 postes militaires pour la seule force terrestre (CFT), portant celle-ci à terme à 77.000 hommes contre 66.000 dans la LPM initiale. Avec le bémol que, sur la déflation en cours, l'armée de terre reste taxée de plus de 3.000 postes... !

**Calendrier de la déflation :**

**Rappel : initialement en 2013**

|                                    | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019 |  | Σ 2014-19      |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------|--|----------------|
| Déflation LPM 14-19                |               | -5.000        | -7.500        | -7.500        | -3.500        |      |  | -23.500        |
| Créations de postes (cyberdéfense) |               |               | +103          | +103          |               |      |  | +206           |
| Déflation résiduelle LPM 2009-14   | -7.881        | -2.500        |               |               |               |      |  | -10.381        |
| <b>Déflation totale</b>            | <b>-7.881</b> | <b>-7.500</b> | <b>-7.397</b> | <b>-7.397</b> | <b>-3.500</b> |      |  | <b>-33.675</b> |

**Désormais**

|   | 2014          | 2015     | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |  | Σ 2014-19      |
|---|---------------|----------|---------------|---------------|---------------|---------------|--|----------------|
| Créations de postes LPM initiale (cyberdéfense) |               |          | +103          | +103          |               |               |  | +206           |
| Nouvelles créations de postes (renseignement)   |               | + 100    | + 85          | + 65          |               |               |  | +250           |
| Nouvelles créations de poste (décision du CD)*  |               | +7400    | +6.612        | + 651         | + 218         | + 62          |  | +14.943        |
| Suppression de postes                           | -8.007        | -7.500   | -4.500        | -3.419        | -3.018        | -3.880        |  | -30.324        |
| <b>BILAN</b>                                    | <b>-8.007</b> | <b>0</b> | <b>+2.300</b> | <b>-2.600</b> | <b>-2.800</b> | <b>-3.818</b> |  | <b>-14.925</b> |

\* au profit de l'armée de terre (FT), soutien, PRODEF, renseignement, cyber.

**Commentaires.**

L'arithmétique des *plus* et des *moins* reste cependant toujours aussi compliquée à la vue du tableau ci-dessus. Car si on le comprend bien, 30.324 postes doivent être supprimés entre 2014 et 2019 et 15.399 (14.943 + 206 + 250)

<sup>5</sup> ETPE : équivalents temps plein employés : effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. Alors que les ETPT (équivalents temps plein travaillés) sont les ETP en année pleine !! Ce qui explique de manière limpide que la LPM livre l'effectif du ministère en ETPE, alors que les lois de finances annuelles seront... en ETPT... !!

<sup>6</sup> A titre d'information, les effectifs du ministère de la défense étaient en 1989 de 685.791, soit une déflation en 30 ans de 62 %, soit un peu moins des 2/3.

nouveaux postes seront créés... Il est peu probable que les personnels armant les postes supprimés soient ceux retenus pour armer les nouveaux postes. Déjà cette possibilité n'apparaît pas valable pour les 11.000 nouveaux postes de la force terrestre et, pour d'autres postes, il s'agit principalement de recruter des spécialistes en cyberdéfense (1.000 postes civils et militaires créés d'ici 2019) ou du renseignement (1.200 postes a priori<sup>7</sup>) qui n'existaient pas. D'où un solde négatif au bilan de 14.925, dont, semblerait-il, 9.400 militaires (on pourrait en conclure que le reste concernerait 5.525 personnels civils)...

**En résumé, ce sont bien 22.317 postes qui restent à supprimer entre 2015 et 2019<sup>8</sup>** ; ces suppressions toucheront essentiellement des postes de soutien, d'administration et d'état-major. Déflation qui ne manque pas d'inquiéter quand on recueille les avis négatifs sur l'organisation et le fonctionnement du soutien par ceux qui vivent quotidiennement au sein des formations, aujourd'hui, l'excès de procédures administratives étouffantes et peu réactives...

Pour les officiers, la politique de *dépyramidage* est poursuivie à l'identique (principalement les colonels, lieutenants-colonels et assimilés), alors qu'à contrario et en dépit de la déflation de l'effectif civil, l'effort portera sur une augmentation de la proportion de personnel de catégorie A et B, au nom du *rééquilibrage* des effectifs militaires et civils promu dans la LPM initiale... pour en conforter « la place et le rôle au sein du ministère de la défense » (SIC).

Le personnel nécessaire à l'expérimentation du service militaire volontaire (SMV, cf. plus loin) n'est pas inclus dans tous ces décomptes ainsi que les crédits afférents (masse salariale et coûts de fonctionnement).

Des mesures financières d'incitation au départ sont prévues, intéressant environ 1.500 militaires et 400 civils par an, et un reclassement dans les fonctions publiques pour plus de 2.100 militaires par an. Il semblerait cependant, d'après nos sources d'information, que ce reclassement dans les fonctions publiques n'ait pas atteint ses objectifs en 2014, car il semble contradictoire avec l'objectif général de diminuer le poids de celles-ci, sans évoquer le peu d'empressement de ces dernières à accueillir du personnel militaire.

Des mesures d'accompagnement de cette déflation sont prévues pour les deux catégories de personnel militaire et civil :

- pour les militaires : la promotion fonctionnelle (PF), la pension afférente au grade supérieur (PAGS) et le pécule d'incitation au départ (PMID) qui s'ajoute au dispositif existant de la disponibilité renouvelée...
- pour les civils : le complément spécifique pour les fonctionnaires et agents non titulaires en CDI, l'indemnité de conversion ou de départ volontaire ou le complément de restructuration pour les ouvriers d'Etat.

Ces mesures font l'objet d'un plan d'accompagnement des restructurations (PAR) comportant des mesures financières d'incitation et d'accompagnement au départ et à la mobilité, selon l'échéancier suivant :

| En millions € | 2014  | 2015  | 2016  | 2017 | 2018  | 2019  | Σ 2014-2019 |
|---------------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------------|
| PAR           | 176,6 | 196,3 | 176,3 | 166  | 116,2 | 101,9 | 933,3       |

<sup>7</sup> Dont 300 au titre de la LPM initiale.

<sup>8</sup> Et au bilan, sur les années de la période 2008-2019, hors externalisation, ce seront 63.250 postes qui auront été supprimés.

**Fiche n° 4**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Autres mesures**

**1. Poursuite de la réforme de l'organisation et de la gouvernance du ministère de la défense.**

La poursuite des réorganisations et la réforme de la gouvernance sont confortées et s'inscrivent dans la modernisation de l'action publique (MAP qui a succédé à la RGPP<sup>9</sup>). Elle est d'autant plus nécessaire, que comme nous l'avons vu plus haut, la suppression sur 2015-2019 à venir de 22.317 postes ne permet aucun retour en arrière. Ce programme ministériel considère que le fonctionnement des armées (inclus dans celui du ministère) doit être traité comme celui d'une administration civile ordinaire.

On peut regretter que ne soit pas pris en considération la spécificité de l'institution militaire qui veut qu'elle réponde toujours à ses missions quand plus rien ne fonctionne dans le pays, si l'on considère un engagement maximal des forces entre OPEX et OPINT (hypothèse non dénuée de vraisemblance<sup>10</sup>). Eventualité qui risque de montrer rapidement les limites d'un soutien et d'une administration mutualisés, répondant à des chaînes fonctionnelles transverses et indépendantes les unes des autres et placées sous l'autorité fonctionnelle et organique (le plus souvent) de grands directeurs affranchis de tout lien de subordination aux chefs d'état-major, lesquels demeurent dans une position de « clients » exprimant des besoins vis-à-vis de ses « fournisseurs »...

Ces aspects touchent :

- la politique des ressources humaines (DRH-MD), les affaires financières (DAF) sous la responsabilité du SGA ;
- l'organisation territoriale des soutiens avec les bases de défense (BdD) dont les groupements de soutien (GSBdD) sont intégrés au *Service du commissariat des armées* (SCA) subordonné au chef d'état-major des armées (CEMA) ;
- les relations internationales et l'élaboration de la stratégie de défense désormais placées sous l'autorité d'un directeur<sup>11</sup> de la *Direction générale des relations internationales et de la stratégie* (DGRIS) ;

**2. Expérimentation d'un service militaire volontaire (SMV).**

Une expérimentation conduite par l'armée de terre en métropole, sur deux ans, va être mise en œuvre, à la demande du Président de la République autour du *service militaire volontaire* (SMV) inspiré du *service militaire adapté* (SMA) qui a cours dans les DOM-COM. Elle se tiendra à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur trois sites : Montigny-les-Metz (Moselle), Brétigny-sur-Orge (Essonne) et un troisième site en 2016 dans le Sud de la France (Toulouse ?). L'encadrement sera militaire. Les candidats seront choisis parmi des jeunes de 17 à 25 ans, volontaires, et se trouvant en situation de « décrochage » ou de chômage.

L'expérimentation commencera avec 300 volontaires jusqu'à un effectif maximum de 1000. A l'issue de la période des deux ans, un rapport d'évaluation sera remis jugeant de l'efficacité du système (taux de réinsertion notamment) et de sa soutenabilité financière. Les crédits de masse salariale et de fonctionnement, en particulier, seront mis en place en sus des crédits du ministère de la défense.

---

<sup>9</sup> Révision générale des politiques publiques, qui a été plus une révision des organisations des administrations que véritablement celle des politiques.

<sup>10</sup> Et, les armées ne doivent-elles pas envisager le pire, par nature même ?

<sup>11</sup> Actuellement un diplomate, ancien ambassadeur.

### **3. Les Associations professionnelles nationales de militaires (APNM).**

A la suite des deux arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le gouvernement reconnaît le droit pour les militaires de créer et d'adhérer librement à des *Associations professionnelles nationales de militaires* (APNM). L'objet de ces associations est de préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire, dans le respect de leurs obligations statutaires. Ces associations pourront ester en justice sur des sujets de leur champ de compétences. De même, elles détiendront des sièges au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) qui doit lui-même devenir plus performant et « professionnel » en élargissant ses compétences. Tout cet ensemble devrait rénover la concertation au sein de la communauté militaire.

### **4. La rénovation du dispositif de la réserve opérationnelle.**

Composante à part entière des forces armées, la réserve opérationnelle doit être confortée et se montrer plus attractive pour des jeunes qui n'ont pas connu le service militaire. Depuis la professionnalisation des armées, l'effectif de la réserve opérationnelle subit une érosion lente mais que rien ne refreine.

L'objectif est de passer de 28.000 réservistes aujourd'hui à 40.000 en régime de croisière. 75 M€ supplémentaires seront consacrés à la réserve opérationnelle sur la période 2016-2019 sur un budget annuel jusqu'ici de 70 M€ environ. Pratiquement, les réservistes seront incités à servir dans des postes opérationnels au moins 3 ans à raison de 30 jours par an minimum jusqu'à 210 jours pour certains cas.

Parallèlement, les entreprises seront motivées par des conventions et des partenariats avec le ministère de la défense pour développer en leur sein l'attractivité de la réserve et l'adhésion des employeurs.

Le but est aussi de disposer de ressources identifiées et rapidement mobilisables et dans ce cadre, la réserve dite de disponibilité, à partir de militaires ayant quitté le service actif dans les deux ans, sera renouvelée.

\*



**Fiche n° 5**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Les principales mesures sur les programmes d'armement**

Concernant les programmes d'armement, les évolutions majeures sont les suivantes qui répondent pour la plupart à des **besoins urgents** pour les opérations en cours ou à moyen terme :

- amplification de l'effort dans la **cyberdéfense** avec le recrutement de 1.000 civils et militaires
- une commande de **7 hélicoptères TIGRE supplémentaires** (version HAD)
- une **augmentation** des cadences de livraison **des NH90-TTH** (armée de terre)
- **avancement** de la livraison des **3 derniers MRTT** (avions ravitailleurs) pour des livraisons échelonnées entre 2018 et 2025...
- mise à disposition de **4 avions C130 supplémentaires** dont 2 équipés pour le **ravitaillement en vol d'hélicoptères**
- **forces spéciales** : armement de **2 avions C130** et renouvellement du parc de **jumelles de vision nocturne**
- avancement du programme de « **frégates de taille intermédiaire** » (FTI) avec une 1<sup>ère</sup> livraison en 2023
- acquisition d'un 3<sup>ième</sup> **satellite d'observation MUSIS** en coopération avec l'Allemagne
- acquisition d'une **charge utile ROEM** pour les drones MALE **REAPER**
- livraison d'un 4<sup>ième</sup> **bâtiment de type B2M** (bâtiment multi-mission) pour La Réunion
- acquisition patrimoniale de **4 bâtiments de servitude et d'assistance hauturier** (BSAH)
- acquisition de **25 nouveaux Pods de désignation laser** de nouvelle génération (PDL-NG) pour les RAFALE et Mirage 2000

**Fiche n° 6**  
**Projet de loi d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019**  
**Les principaux programmes d'armement**

**Note : les évolutions dues à l'actualisation de la LPM font l'objet de corrections portées en rouge.**

**1. Connaissance et anticipation**

| Nom du programme                           | Parc selon le contrat ops du LBDSN | Parc 2013 | Livraisons 2014-2019 | observations  |
|--|------------------------------------|-----------|----------------------|---|
| MUSIS                                      | 3 satellites                       | 0         | 2 (MUSIS-CSO)        | En coopération : Composante spatiale optique (2 satellites FR + 1 franco-allemand)- composante radar (RFA et Italie)-composante optique « champ large » (Espagne) |
| CERES (ROEM)                               | 1 système                          | 0         | MSO en 2020          | Système composé de 3 satellites volant en formation, d'un segment sol de contrôle et d'un segment sol utilisateur   |
| CONTACT (radios + nœuds de communications) | 14.600                             | 0         | 685 + 559            | Programme interarmées de transmissions et de réseaux tactiques (principal bénéficiaire reste l'armée de terre)  |
| SIA (sites)                                | 229                                | 0         | 190                  | 1 <sup>ères</sup> livraisons en 2014  |
| SSI-CYBER                                  |                                    |           |                      | Développements de capacités militaires de cyber-défense. Etudes amont et acquisition d'équipements  |
| Forces spéciales                           |                                    |           |                      | Chaine de commandement renforcée, effectifs renforcés (+ 1.000h), parc de 15 hélico Caracal unifié et regroupé au COS   |
| MALE [SIDM Harfang] (Systèmes/vecteurs)    | 4/12                               | 1/2 [1/4] | 3/10                 | Acquisition du système US MQ-9 Reaper« francisés » en remplacement du Harfang. Une charge ROEM sera acquise.  |
| Syst. Drones tactiques (systèmes/vecteurs) | 2/28                               | 0         | 2/14                 | Appel d'offres suit son cours ; choix DGA attendue en 2015  |
| ISR léger                                  | 3                                  | 0         | 2                    | Avions légers de surveillance et de renseignement   |

**2. Projection.**

| Nom du programme                                     | Parc selon le contrat ops du LBDSN | Parc 2013 | Livraisons 2014-2019         | observations   |
|--|------------------------------------|-----------|------------------------------|--|
| BSAH (bâtiment de soutien et d'assistance hauturier) | 8                                  | 0         | 2 d'ici 2017 et 8 d'ici 2019 | Acquisition de 8 bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers livrés en 2017, dont 4 patrimoniaux |
| SLAMF (bâtiments + syst. de drones)                  | 4 + 8                              | premières | commandes sur la période     | Capacité de lutte contre les mines navales   |

## Dissuasion et intervention.

| Nom du programme                 | Parcs selon le contrat ops du LBDSN    | Parc 2013                | Livraisons 2014-2019             | observations   |
|----------------------------------|--|--------------------------|----------------------------------|--|
| LRU                              | 13                                     | 0                        | 13                               | Lance-roquette unitaire en remplacement du LRM, livré en 2014  |
| Chars LECLERC rénovés            | 200                                    | 0                        | Premières                        | commandes sur la période   |
| EBRC (Scorpion)                  | 248                                    | 0                        | Développement 2018               | et premières commandes en // en 2020 : 236 AMX10RC   |
| VBCI                             | 630                                    | 528                      | 102                              |  |
| VBMR (Scorpion)                  | 2.080                                  | 0                        | 92                               | En 2020 : 2.190 VAB + 92 VBMR  |
| AIF (armement individuel futur)  | 101.000                                | 0                        | 21.340                           | Remplacement du fusil FAMAS  |
| FELIN                            | 18.552                                 | 14.206                   | 4.346                            | Fin des livraisons en 2014   |
| porteur polyvalent terrestre     | 1.600                                  | 72                       | 828                              | PPT : ravitaillement, porteur de PC et de systèmes d'armes   |
| MMP (postes + missiles)          | 400/2.850                              | 0/0                      | 175/450                          | Missile moyenne portée anti-blindés/anti-abris/anti-personnel avec capacités « tire et oublie » ou « homme dans la boucle »                          |
| TIGRE                            | Cible globale : 140 hélicoreco-attaque | 45                       | 25 HAD (7 Tigre supplémentaires) | En 2020 : 59 TIGRE + 81 Gazelle. 25 Tigre au standard HAD livrés sur la période. Cible à terme de 67 Tigre (rétrofit HAP en HAD)                     |
| NH 90 TTH                        | Cible globale : 115 HM                 | 9                        | 44 (dont 6 NH90 supplémentaires) | En 2020 : 44 NH90 + 43 Puma + 26 Cougar + 8 Caracal (à terme 74 NH90)  |
| NH 90 NFH                        | 27                                     | 8                        | 16                               | Equipent notamment FREMM et HORIZON  |
| ATL 2 rénovés                    | 15                                     | 0                        | 2                                | 1 <sup>ère</sup> livraison en 2018   |
| ATM2 Porte-avions CdG            | 1                                      | 0                        | 1                                | 2 <sup>ème</sup> arrêt technique majeur du PA en 2016  |
| FREMM                            | 15 frégates de 1 <sup>er</sup> rang    | 1                        | 6                                | 6 FREMM, 4 FDA (dont 2 FDA ancienne génération),   |
| Rénovation FLF-développement FTI | dont FDA (déf. aérienne)               | commandées               | sur la période                   | Rénovation des 5 frégates légères furtives (FLF) lancée en fin de LPM, et avancement du programme des frégates de taille intermédiaire (FTI) en 2023 |
| FLOTLOG                          | 3                                      | 1 <sup>er</sup> commande | en fin de LPM                    | Cible de 3 pétroliers-ravitailleurs à double coque   |
| BARRACUDA                        | 6                                      | 0                        | 1                                | En 2020 : 5 type RUBIS + 1 Barracuda   |
| ANL (missile anti-navire léger)  |  |                          | Développement et qualification   | Missile pour hélicoptère de combat embarqué, en coopération franco-britannique. Livraisons après 2020.   |
|                                  |  |                          |                                  |  |

|                    |                        |       |                                  |   |
|--------------------|------------------------|-------|----------------------------------|---|
| RAFALE             | 225                    | 118   | 26                               | Parc de 185 avions A.Air et 40 avions Marine<br>constitué par des RAFALE, M 2000-5, M 2000D |
| Rénovation M 2000D | en parc                |       |                                  |   |
| MRTT               | 12                     | 0     | 2<br>(tous commandés d'ici 2018) | En 2020 : 14 C135FR/KC 135 + 4(A340-A310) + 2 MRTT.<br>Livraisons entre 2018 et 2025        |
| A 400M             | 50 avions de transport | 2     | 13                               | En 2020 : 14 A400M + 14 C160 Transall+ 14 C130Hercules                                      |
| AASM               | 1.748                  | 1.256 | 492                              |   |

1. La quantité de 26 RAFALE livrés tient compte des contrats exports (Egypte, Qatar et sans doute Inde).
2. Le programme **Scorpion** englobe également la modernisation a minima du Leclerc, le remplacement du VBL, les systèmes d'information (SIR et SIT), l'évolution du FELIN. Lancement **effectif en 2014**.
3. Les cibles de l'avion de transport A 400M et des hélicoptères TIGRE (67 en cible actuellement) et NH90 TTH (68 déjà commandés et 74 en cible actuellement) pourraient encore évoluer à l'avenir...

### 3. Autres programmes.

#### 41. dissuasion

| Programmes                            | Situation au cours de la période de la LPM   | observations                 |
|---------------------------------------|--|------------------------------|
| SNLE 3G (3 <sup>ème</sup> génération) | Lancement des études et travaux d'élaboration du SNLE 3G   |                              |
| Missile M 51.3                        | Lancement du développement du missile M 51.3   | Livraison en cours du M 51.2 |
| ASMP-A                                | Lancement des travaux de la rénovation à mi-vie et études du successeur  |                              |
| Réseaux de transmissions nucléaires   | Modernisation des : réseau(RAMSES), composantes océanique (TRANSOUM), et aéroportée (TRANSAERO), système de dernier recours (SYDEREC)  |                              |
| Simulation                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort poursuivi avec la mise en service du laser Mégajoule depuis 2014</li> <li>- Poursuite de la coopération franco-britannique (programme TEUTATES)</li> </ul> |                              |

#### 42. Renseignement

| Programmes                                 | Situation au cours de la période de la LPM   |
|--|--|
| Capacités ROEM terrestres                  | Modernisation des équipements d'interception et de localisation et de radiogoniométrie (dont projet de ROEM stratégique et SEVE)   |
| Guerre électronique (projet ROEM tactique) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme CUGE (charge universelle de guerre électronique)</li> <li>- Charge utile du bâtiment Dupuy de Lôme modernisée en 2017</li> <li>- Renouvellement en partie du ROEM tactique (air, terre et mer)</li> </ul> |
| Système d'information géophysique          | Pour la conduite des opérations et le fonctionnement optimisé des systèmes d'armes.<br>Réalisation de GEODE4D et développement d'une capacité de renseignement géo-spatial (GEOINT) ; fusion et traitement des sources ROIM, ROEM et ROHUM.                  |
| OMEGA                                      | En fin de période, lancement de la modernisation des moyens de géolocalisation par satellites (capacité autonome utilisant les signaux GPS et GALILEO), protégés au brouillage et aux interférences  |

1. SEVE : système de valorisation des écoutes

#### 43. Protection du territoire

| Programmes          | Situation au cours de la période de la LPM   |
|---------------------|--|
| Cyberdéfense        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des effectifs (plusieurs centaines de spécialistes)</li> <li>- Etudes amont et acquisition d'équipements (programme SSI-CYBER déjà cité)</li> <li>- Poursuite de la réalisation de l'opération « moyen technique de lutte informatique défensive » (MTILD)</li> </ul>  |
| Sauvegarde maritime | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle version du système SPATIONAV (avec de nouveaux capteurs) en cours de déploiement</li> <li>- 2 bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers livrés en 2017 (nouveaux patrouilleurs hauturiers BATSIMAR après 2020)</li> <li>- 2 patrouilleurs PLG à faible tirant d'eau livrés en 2016 en Guyane</li> <li>- 4 bâtiments multi-missions B2M (Antilles, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et canal du Mozambique) livrés en 2015 et 2016 pour les 3 premiers. Le 4<sup>ème</sup> sera commandé.</li> <li>- Futurs avions de surveillance et d'intervention AVSIMAR commandés après 2020</li> </ul> |
| Sûreté aérienne     | <p>Dans le cadre de SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de la modernisation avec atteinte du standard OTAN en 2016 et début du renouvellement des radars de surveillance aérienne</li> <li>- rénovation des AWACS et des Hawkeye (marine) (prise en compte de la menace drone, capteurs et effecteurs). Un programme sera lancé durant la LP/ pour une capacité « robuste » en 2019.</li> </ul>   |
| Défense NRBC        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- modernisation des équipements de protection individuelle et collective</li> <li>- amélioration des capacités de détection</li> <li>- remplacement des moyens majeurs de décontamination</li> <li>- optimisation des moyens de contre-mesures médicales contre les principaux agents de la menace NRBC</li> </ul>  |

#### 44. Capacités de commandement

| Programmes | Situation au cours de la période de la LPM   |
|------------|--|
| COMSAT NG  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement de la réalisation (continuité SYRACUSE et DESCARTES)</li> </ul>   |
| SYRACUSE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité de Syracuse complétée par 2 satellites (SICRAL2 et ATHENA-FIDUS) avec l'Italie</li> </ul>  |
| DESCARTES  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement du programme successeur de SOCRATE</li> </ul>   |
| divers     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASTRIDE en cours de livraison depuis 2014</li> <li>- Achèvement de RIFAN 2 avant 2020</li> <li>- Mise en service opérationnel du système ACCS dans le cadre de SCCOA</li> </ul> |

#### 45. Forces spéciales

| Programmes      | Situation au cours de la période de la LPM  |
|-----------------|---|
| transmissions   | - Réalisation du programme de transmissions sécurisées MELCHIOR   |
| Vision nocturne | - Acquisition de jumelles à haute performance   |
| mobilité        | - Livraisons des 1 <sup>ers</sup> véhicules du programme VLFS/PLFS<br>- Acquisition accélérée de 25 poids lourds forces spéciales (PLFS) en anticipation du programme d'ensembles VLFS/PLFS<br>- Regroupement de tous hélicoptères CARACAL au COS (déjà vu plus haut) |

#### 46. Forces terrestres

| Programmes      | Situation au cours de la période de la LPM   |
|-----------------|--|
| SCORPION        | - Opération d'ensemble lancée en 2014 : livraison de la 1 <sup>ère</sup> version du système d'information SICS V0 à mi-2016, puis de la version SICS V1 en 2018<br>- Matériels majeurs (VBMR et EBRC, cf. plus haut)   |
| Etudes diverses | - Lancement des études pour une livraison ultérieure de 1.470 véhicules blindé d'aide à l'engagement VBAE<br>- Lancement des études de modernisation des équipements du combattant FELIN V2<br>- Lancement des études d'évolution du VBCI<br>- Remplacement après 2020 de l'EBG par le module d'appui au contact MAC<br>- Acquisition accélérée de roquettes de précision métrique pour le Tigre |

#### 47. Forces navales

| programmes                        | Situation au cours de la période de la LPM   |
|-----------------------------------|--|
| MdCN (missile de croisière naval) | - Equipement des BARRACUDA et des FREMM avec le missile de croisière naval MdCN(150 missiles)  |
| Nouvelle torpille lourde          | - Livraisons à partir de 2016 pour SNA et SNLE   |
| divers                            | - Poursuite de la modernisation du missile EXOCET tiré de navire (MM40). La modernisation des missiles air-mer AM39 et sous-marine SM39 sera étudiée<br>- Lancement des études de rénovation à mi-vie du système d'armes PAAMS des frégates HORIZON et des missiles de la famille ASTER (15 et 30) |

#### 48. Forces aériennes

| programmes                                      | Situation au cours de la période de la LPM   |
|---|--|
| Radar GRAVES                                    | - Consolidation du Radar de surveillance de l'espace extra-atmosphérique<br>- Mise en service en 2018 d'un système de traitement, de fusion et de diffusion des informations |
| Pod de désignation laser de nouvelle génération | - 26 PDL-NG Talios seront livrés d'ici 2020 pour les RAFALE (air et marine) sur une commande de 45 Pods  |
| Rénovation des C 130                            | - Pour les forces spéciales : rénovation engagée en 2015 et livraison à compter de 2018  |
| Missile de croisière SCALP                      | - Les 100 premiers rénovés seront livrés au cours de 2019  |
| Missile METEOR                                  | - Premier lot livré en 2019. Missile de supériorité aérienne réalisé en coopération  |
| SAMP/T et missile ASTER 30 B 1NT                | - Lancement en 2014 de l'évolution du système à mi-vie   |

\*